

IME de *Fongrave*

Livret d'accueil

A.L.G.E.E.I. <i>IME Fongrave</i>	Livret d'accueil	die/f/04 Version 1.3
--	-------------------------	---------------------------------------

I / GESTION DU DOCUMENT

Révisé par	Validé par	Approuvé par	Destinataires
Noms : Copil	Noms : Copil	Noms : Codir	Le directeur Le chef de service formation professionnelle Le chef de service éducatif
Signature :	Signature :	Signature :	Le médecin psychiatre L'adjointe des services économiques Pour transmission à tous les personnels
Date : 2004	Date : 2004	Date : 2004	

II / HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date	Éléments modifiés	Objet de la modification
1.0	2004		Création
1.1	2005	Page 5	Contenu de la formation professionnelle
1.2	2006	Page 7 et 8 Page 6 Page 11	Liste du personnel Remplacer « CDES » par « CDAPH » Plan d'accès
1.3	13.03.09		Fusion Fongrave - Lamothe
1.4	23.06.2017	Pages 6, 7	Modifications noms des professionnels

<p style="text-align: center;">A.L.G.E.E.I. IME <i>Fongrave</i></p>	<p style="text-align: center;">Livret d'accueil</p>	<p style="text-align: center;">die/f/04 Version 1.3</p>
---	--	---

Livret d'accueil de l'IME

L'association gestionnaire de l'IME de Fongrave

L'ALGEEI, Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion a pour but (extrait de l'article 4 des statuts) de *"promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et d'adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires ou sociales. Elle assure la gestion et le développement des établissements et services en associant, dans l'esprit et avec les moyens des conventions de 1956 et de 1965 conclues entre la Préfecture et le Conseil Général de Lot et Garonne, les administrations publiques, les élus des collectivités territoriales, les représentants des organismes sociaux. Dans cet esprit de service public, basé sur les principes de laïcité, elle aide, coordonne et contrôle la vie et le fonctionnement des établissements et des services, elle assure l'organisation, la direction et la gestion des établissements et services conformément au règlement intérieur, elle étudie et arrête toutes les mesures concernant l'adaptation et le développement des structures correspondant aux besoins recensés."*

L'ALGEEI gère donc des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour enfants ou adultes dans un souci de respect de la personne. L'esprit de laïcité qui l'anime tient compte des options philosophiques ou religieuses des bénéficiaires lorsque celles-ci sont compatibles avec le fonctionnement d'une communauté éducative laïque.

L'ALGEEI est présidée par Mme Danielle BONADONA.

Adresse de l'association:

ALGEEI – AGROPOLE - Deltagro 3 BP 361 – 47931 AGEN CEDEX 9 ,
Tél : 05.53.77.15.80

L'Institut Médico-Educatif de Fongrave

L'IME de Fongrave est agréé au titre de l'Annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989. L'établissement prend en charge:

« L'autorisation portant regroupement de l'IME de Fongrave et de l'IMPro de Lamothe-Poulin est accordé à l'ALGEEI, portant ainsi qu'il suit : la capacité totale de l'IME de Fongrave situé à Layrac est fixé à 60 places à savoir :

- 54 jeunes de plus de 12 ans présentant une déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles associés soit 18 garçons et filles demi

A.L.G.E.E.I. IME <i>Fongrave</i>	Livret d'accueil	die/f/04 Version 1.3
---	-------------------------	---------------------------------------

pensionnaires à partir de 12 ans et 36 filles internes (28 en internat et 8 en appartements d'accession à l'autonomie à partir de 14 ans

- 6 garçons de 14 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle en internat »

L'établissement est situé à Layrac, à une dizaine de kilomètres au sud d'Agen (adresse de l'IME de Fongrave, route de Caudecoste, BP 3 - 47390, Layrac). Voir page 9.

Le projet

La finalité de l'établissement est de préparer tous les jeunes à s'insérer dans les meilleures conditions professionnellement et socialement en milieu ordinaire à chaque fois que possible ou en milieu protégé à chaque fois que nécessaire.

- Premier principe, sans cesse rappelé dans les différents projets d'établissement et dans les différents documents budgétaires ou pédagogiques produits par Fongrave: de manière générale, l'insertion professionnelle dans le milieu le moins ségréatif possible de travail passe par une formation professionnelle qualifiante et certifiée de niveau V. Cela concerne environ les deux tiers des jeunes prises en charge à l'établissement et c'est ce qui motive l'agrément de l'AFPA. Le tiers restant pour lequel nous faisons un projet d'insertion en milieu de travail protégé bénéficie lui aussi d'une formation professionnelle qui ne se différencie qu'en dernière année de formation en faisant massivement place à des stages en entreprises de travail protégé.

- Deuxième principe: la mise en œuvre d'actions d'intégration (sous toutes ses formes: scolaire, socio-éducative, professionnelle) est le meilleur garant d'une insertion sociale et professionnelle réussie. C'est la raison pour laquelle le fonctionnement de l'établissement est conçu de façon ouverte et fait appel à des partenaires extérieurs.

L'accompagnement du jeune est global. Il associe des actions pédagogiques (4 classes Education Nationale), des actions éducatives, une formation professionnelle pour les jeunes de plus de 14 ans et des prises en charge thérapeutiques.

Afin de favoriser la future insertion du jeune, l'établissement met en œuvre, en fonction des projets individualisés et des capacités des élèves, des actions d'intégration :

<p style="text-align: center;">A.L.G.E.E.I. IME <i>Fongrave</i></p>	<p style="text-align: center;">Livret d'accueil</p>	<p style="text-align: center;">die/f/04 Version 1.3</p>
--	--	---

- scolaire en Section d'enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) dans les collèges de l'agenais.
- éducative, dans les clubs sportifs et culturels de Layrac ou des environs, ainsi qu'au cours des séjours dans les appartements d'accès à l'autonomie (Fongrave, Layrac, Agen)
- professionnelle, dans le cadre des stages en entreprise se déroulant tout au long du cursus de formation.

La formation professionnelle dispensée à partir de 14 ans est dans un premier temps une formation polyvalente. Elle s'articule autour de 5 activités :

- Entretien des locaux
- Entretien du linge
- Cuisine – Service de table
- Education manuelle et technique
- Activité serre et potager

A l'issue de ce cycle d'éducation professionnelle, l'établissement propose une formation qualifiante de niveau V « Agent de Restauration » ou « Agent de Propreté et d'Hygiène ».

Enfin, l'établissement assure l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Le Service d'Accompagnement à la Sortie (SAS), sans se substituer aux services sociaux ou de recherche d'emploi, intervient en accord avec le jeune et sa famille, sur une durée minimale de 3 ans.

La spécificité de l'IME de Fongrave:

L'IME de Fongrave présente l'originalité d'être agréé par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en lien avec l'Association de Formation Professionnelle des Adultes (AFPA). L'établissement dispense pour les jeunes une formation " Agent de Restauration " ou « Agent de Propreté et d'Hygiène » visant le niveau V. L'agrément du Ministère du Travail est conditionné par le respect d'un cahier des charges (au plan pédagogique et au plan matériel). Les jeunes qui le peuvent

<p style="text-align: center;">A.L.G.E.E.I. IME <i>Fongrave</i></p>	<p style="text-align: center;">Livret d'accueil</p>	<p style="text-align: center;">die/f/04 Version 1.3</p>
--	--	---

accèdent à la qualification de niveau V (Certificat de Titre Professionnel, équivalant au CAP de l'Education Nationale).

L'admission à l'IME de Fongrave

L'Institut Médico-Educatif de Fongrave accueille votre enfant, après décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La CDAPH notifie l'orientation de votre enfant en précisant le mode d'accueil (demi-pension ou internat de semaine) et la durée du séjour. En cours de séjour, la CDAPH peut décider soit de la prolongation de la prise en charge, soit de l'orientation vers une autre structure. La commission prononce aussi, en fin de prise en charge, la sortie de votre enfant de Fongrave. Dans toutes ces situations, vous êtes amenés à donner votre avis. En cas de désaccord avec la décision de la CDAPH, vous disposez de possibilités de recours.

La prise en charge des frais de séjour de votre enfant ainsi que des transports en commun est assurée par l'établissement via votre caisse d'assurance maladie.

Votre enfant est couvert par l'IME dans l'établissement par la société d'assurance APAC. (n° d'adhérent: N 5116).

A l'admission, il vous sera demandé de remplir un dossier comprenant :

- l'autorisation de dispenser des soins d'urgence
- une fiche de renseignements administratifs
- la photocopie du livret de famille
- le carnet de santé
- l'attestation de carte vitale
- l'ordonnance du médecin de famille en cas de traitement médical
- une attestation de responsabilité civile
- 4 photos d'identité
- la fiche de recueil de vos attentes en vue d'élaborer avec vous le contrat de séjour

<p style="text-align: center;">A.L.G.E.E.I. IME <i>Fongrave</i></p>	<p style="text-align: center;">Livret d'accueil</p>	<p style="text-align: center;">die/f/04 Version 1.3</p>
--	--	---

De plus, vous recevrez à l'admission de votre enfant:

- le règlement de fonctionnement de l'établissement auquel vous et votre enfant devrez vous conformer.
- la Charte des Droits et Libertés du bénéficiaire de l'action médico-sociale.

L'équipe de l'IME de Fongrave

Dominique Boé, Directeur, Tel.: 05 53 77 88 76

Frédérique DESSINGE, directrice adjointe

Équipe médicale et para médical :

Docteur Adwan, Médecin Psychiatre

Ingrid Surkus, Psychologue

Aude Sers, Psychologue

Carmen Rosa, Infirmière

Renée Pagoaga, Aide Soignante

IANOUSCHEWSKI Roxane, psychomotricienne

Équipe éducative :

NORDINE TALBI , Chef de Service Educatif, Tel.: 05 53 77 88 74

Marc Benkemoun , Moniteur Educateur

Thierry Coyez , Veilleur de nuit , AMP

Lionel Fouquet, Veilleur de nuit

Sandra Ancèze, Monitrice Educatrice

Isabelle Créhen, Monitrice Educatrice

Karine Boy, Educatrice Spécialisée

Martine Brets, Monitrice Educatrice de nuit

Franck Pinède, Moniteur Educateur

Thierry Milani, Educateur Sportif

Alexandra Texier, Aide Médico Psychologique

<p style="text-align: center;">A.L.G.E.E.I. IME <i>Songrave</i></p>	<p style="text-align: center;">Livret d'accueil</p>	<p style="text-align: center;">die/f/04 Version 1.3</p>
--	--	---

° Équipe de la formation professionnelle :

Joel LEHENAFF, Chef de Service, Tel.: 05 53 77 88 75

Céline Molinié, Educatrice technique

Christelle Boudon, monitrice d'atelier

Hatika Maalim, Monitrice d'Atelier

Valérie Douezan, Educatrice technique

Bernadette Cors, Educatrice technique

Frédéric COUPEZ, Educateur Technique

○ Équipe pédagogique :

Alain Steininger, Enseignant (1/2 temps)

Franck Igau, Enseignant

Nathalie Wysocki, Enseignante

Isabelle Delaplanche, Enseignante

○ Équipe administrative et des services généraux:

Boris Milhoud, Comptable, Tel.: 05 53 77 88 77

Isabelle Trauquet, Adjointe administratif

Corinne Malaty, Cuisiniere

Daniel Dréano, Cuisinier

Nadine BOLDINI, Agent de Service et Maîtresse de Maison

Xavier ARCAS, chauffeur ouvrier d'entretien

Hakima NOUIOURA, agent des services

Marie Helene MOLIE, agent des services et maîtresse de maison

Beatrice SDRIGOTTI, Accompagnatrice Transport

<p style="text-align: center;">A.L.G.E.E.I. IME <i>Fongrave</i></p>	<p style="text-align: center;">Livret d'accueil</p>	<p style="text-align: center;">die/f/04 Version 1.3</p>
--	--	---

Les prestations offertes par l'IME de Fongrave

L'IME de Fongrave peut accueillir votre enfant selon les cas en semi-internat ou en hébergement de semaine (internat, appartements d'accession à l'autonomie ou hébergement à Agen). Dans le cadre du projet individuel, un hébergement partiel pourra être mis en place.

Les prestations à caractère hôtelier (restauration) tiennent compte des indications médicales lorsqu'elles sont portées à la connaissance du médecin de l'établissement ou lorsqu'elles sont décidées par celui-ci.

Les menus tiennent compte des options philosophiques ou religieuses lorsque celles-ci sont compatibles avec le fonctionnement d'une communauté éducative laïque.

Les transports sont assurés par l'établissement sur Agen et sa proche banlieue pour les demi-pensionnaires. Une heure et un point de ramassage de votre enfant sont convenus avec vous. Pour les jeunes en hébergement, l'établissement assure le transport le lundi matin et le vendredi après midi entre l'IME et la gare d'Agen ou le domicile s'il est situé à Agen ou sa proche banlieue. Il vous appartient de veiller tout particulièrement au respect des horaires afin de permettre le bon déroulement de ces circuits de ramassage.

La protection juridique des mineurs

Les jeunes qui fréquentent l'IME demeurent **sous la responsabilité de leurs parents** (sauf décision de justice contraire).

L'établissement, comme toute institution médico-sociale, est tenu au respect des dispositions légales ou règlementaires concernant la prévention des violences ou maltraitances dont peuvent être victimes les mineurs ou les adultes que leur état rend vulnérable. Ces dispositions s'appliquent aussi bien aux violences ou maltraitances dont l'enfant pourrait être victime dans l'IME que celles, survenues en dehors de l'institution, mais dont l'établissement pourrait avoir connaissance. Dans tous les cas, il sera procédé à un signalement des faits au Procureur de la République. Ce signalement ne requiert pas nécessairement l'accord ni même l'information des parents.

En outre, tout mineur peut, en composant le numéro de téléphone 119, accéder gratuitement 24 heures sur 24, au Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance Maltraitée.

A.L.G.E.E.I. IME <i>Fongrave</i>	Livret d'accueil	die/f/04 Version 1.3
---	-------------------------	---------------------------------------

Les absences

Si votre enfant est malade et ne vient pas à l'IME, vous devez prévenir dès le matin l'établissement par téléphone. Un éducateur est présent dès le lundi matin à 8 heures pour recevoir vos appels. Un répondeur téléphonique est mis en place pendant les week-ends et les vacances.

En cas d'absence non motivée, nous prendrons contact avec vous par téléphone le jour même et, à défaut par courrier.

Les droits des jeunes accueillis à l'IME de Fongrave et de leur famille

Les bénéficiaires d'une prise en charge à l'IME ont droit :

- à la dignité, à la vie privée, à la sécurité
- aux choix des prestations
- à la confidentialité des informations
- à l'accès au dossier
- au recours

Les données médicales sont transmises au médecin de l'IME et sont protégées par le secret médical.

Il vous est possible d'exercer votre droit d'accès et de rectification. S'agissant des données médicales, ce droit s'exerce par l'intermédiaire du médecin de l'établissement. Pour la communication d'informations autres que médicales, ce droit s'exerce par l'intermédiaire du directeur de l'IME.

La communication des documents s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

La personne prise en charge ou son représentant légal a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives les concernant, dans les conditions fixées par l'article 26 de la Loi du 6 janvier 1978.

En cas de contestation ou de réclamation, vous pouvez faire appel à la personne qualifiée mentionnée à l'article L 311-5 du Code de l'action sociale et des familles (médiateur).

Layrac, le 13 mars 2009

Pour arriver à l'I.M.E. de Fongrave

1^{ère} possibilité

Vous arrivez d'Agen et vous avez emprunté la route d'Auch (Départementale 305) : vous êtes passé devant l'Hypermarché Casino, vous avez emprunté le pont enjambant la Garonne).

Arrivé à Layrac, juste avant le pont du Gers, vous tournez à gauche en direction de Caudecoste (sculpture cheval métallique)

Vous parcourez 1,2 km toujours en direction de Caudecoste et l'établissement se trouve sur votre gauche (un mur en pierre longe la propriété et l'accès est signalé par un panneau bleu).

2^{ème} possibilité

Vous arrivez du rond-point situé à la sortie de l'autoroute et vous avez emprunté la Nationale 21 en direction de Layrac et d'Auch.

Arrivé dans la commune de Layrac, vous poursuivez votre route jusqu'aux 2^{èmes} feux tricolores. A ce croisement, vous tournez à gauche en direction d'Agen et vous descendez une large avenue vers le pont du Gers. Vous passez ce pont et tournez tout de suite à droite en direction de Caudecoste.

Vous parcourez 1,2 km toujours en direction de Caudecoste et l'établissement se trouve sur votre gauche (un mur en pierre longe la propriété et l'accès est signalé par un panneau bleu).



